

SAINTE AGATHE DES MONT
Ici bat le cœur des Laurentides

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-EM-408

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 8 349 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE SÉPARATION D'ÉGOUT, DE RÉFECTON DE CONDUITES D'AQUEDUC, DE VOIRIE ET DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES SUR LES RUES BELHUMEUR, BÉLISLE, DESJARDINS ET LIBOIRON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 20 mai 2025, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2025-EM-408 décrétant une dépense et un emprunt de 8 349 000 \$ pour des travaux de séparation d'égout, de réfection de conduites d'aqueduc, de voirie et de rétention des eaux pluviales sur les rues Belhumeur, Bélisle, Desjardins et Liboiron

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 juillet 2025.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 20 mai 2025 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 août 2025.

Anny Després, greffière adjointe